

Budget participatif : nouvel appel à projets

Les projets doivent être rentrés entre le 9 mars et le 31 mai. Une troisième thématique ajoutée cette année : la cohésion sociale.

Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Genappe lance un appel à projets dans le cadre de son budget participatif. Deux modifications ont été apportées par rapport à 2020 : « *L'une concerne la thématique. L'année dernière, les deux thématiques étaient ciblées sur la transition environnementale et la transi-*

tion énergétique. Nous y avons ajouté une troisième thématique dans le cadre de l'après-Covid qui cible la cohésion sociale. L'autre modification est de permettre aux citoyens qui ne déposent pas de projet de pouvoir effectuer un choix. Les projets seront soumis au vote des citoyens. Ils permettront d'apporter une pondération de 25 % dans la sélection des projets », a expliqué Vincent Girboux, lors du dernier conseil communal.

**15 000 € maximum
par projet**

Tout groupement de cinq personnes (adultes et/ou enfants) peut soumettre un projet. Ce projet doit être porté par un responsable de plus de

18 ans et doit être de compétence communale et d'intérêt général : « *L'objectif est de promouvoir la participation citoyenne en offrant la possibilité à chacun de soumettre ses idées, de les mettre à exécution et de contribuer à développer des projets. Un montant maximum de 15 000 € sera alloué par projet.* »

Les projets doivent être rentrés entre le 9 mars et le 31 mai via un formulaire disponible sur le site www.genappe.be où les personnes souhaitant faire partie du comité de sélection peuvent également se manifester. En 2020, la Ville a alloué un montant total de 70 000 € pour les dix projets retenus sur seize dossiers rentrés. ■ **M. Dem.**